Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

Votre quarantaine transformée en PAICD?

Nous avons appris récemment que lorsque votre quarantaine dépasse, pour quelque raison que ce soit, 14 jours, celle-ci est transformée en dossier d'assurance invalidité (PAICD).

! Par cet exercice, l'employeur nivellera votre rémunération, la faisant passer de 100% à 70% de votre salaire. !

Cette procédure aura un impact sur vous et votre famille par ces temps difficiles et incertains.

Cette position de Postes Canada ne tient pas la route et fait passer les intérêts financers avant les intérêts humains.

*** L'employeur ne vous reprendrait pas au travail après les 14 jours de quarantaine si vous avez contracté la Covid-19 et que vous êtes toujours symptomatique ou si vous avez toujours des symptômes grippaux même sans diagnostic de Covid-19. Nous pensons donc qu'il ne s'agit pas de cas d'invalidité qui doivent être gérés par l'assurance, mais bien de cas où le congé de quarantaine doit être prolongé au-delà de 14 jours, puisque la convention collective n'est pas limité sur le nombre de jour pour ce congé.***

Ainsi,

Un grief national a été déposé.

Nous vous demandons donc de nous faire parvenir une enquête de grief à la section locale de Montréal pour nous informer si vous avez été ou si vous êtes touché(e)s par cette pratique.

Alain Robitaille
Président
STTP – Section locale de Montréal
AR/mhg sepb-574

Montréal, le 5 mai 2020/070